



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 20 mai 2026

### Délibération n° 2026-45 Création de la Direction de la Maintenance et de la Logistique (DML)

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 20 mai 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,  
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2026-19 du comité social d'administration du 13 mai 2026,

#### a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

*Il s'agit d'approuver la création de la Direction de la Maintenance et de la Logistique et son organigramme.*

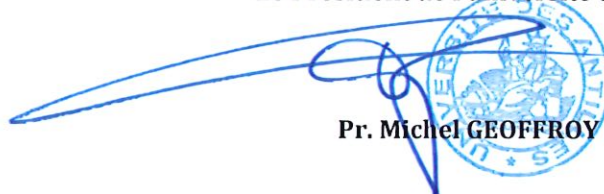
#### Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	28
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	1
Pour	27

**La création de la Direction de la Maintenance et de la Logistique (DML) est approuvée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 21 mai 2026

Le Président de l'université des Antilles

  
Pr. Michel GEOFFROY

#### Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

[www.univ-antilles.fr](http://www.univ-antilles.fr)



## Direction de la maintenance et de la logistique

**PRESIDENT**

**CABINET**

**DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES**

**DIRECTEUR**

1 EPTP A

**Responsable maintenance, exploitation et logistique – Pôle Guadeloupe**  
1 EPTP A. IGE

**Maintenance et exploitation**

**Climatisation et ventilation**

**Maintenance et exploitation**

**Bâtiments et installations électriques**

**Sécurité incendie**

**Logistique**

**Responsable maintenance, exploitation et logistique – Pôle Martinique**  
1 EPTP A. IGE

**Maintenance et exploitation**

**Climatisation et ventilation**

**Sécurité incendie**

**Maintenance et exploitation**

**Bâtiments et installations électriques**

**Logistique**